

# Systeme d'agrégation et de dissémination national d'alertes

## Document officiel:

<b>Titre</b>	Limites de la taille des messages d'alerte et des pièces jointes
<b>Type de document</b>	Politique / Règle
<b>Description</b>	Identifie les limites imposées sur la taille des messages d'alerte et des pièces jointes dans le but de faciliter la plus large distribution possible par les entreprises de distribution de radiodiffusion
<b>Date</b>	En vigueur le 30 décembre 2011
<b>Version</b>	2.0
<b>Version précédente</b>	1.0
<b>Référence</b>	Voir aussi les types alertes pièce jointe au message

### Limites imposées:

Le système ADNA de Pelmorex est conçu pour supporter les messages d'alerte et/ou les pièces jointes sans limite spécifique de taille de ces messages d'alerte et/ou pièces jointes. Toutefois, pour tenir compte de certaines entreprises de distribution de radiodiffusion, comme les systèmes de distribution de télévision par câble et par satellite, dont l'équipement existant ne peut supporter de gros fichiers de message d'alerte, le Conseil consultatif d'alerte de Pelmorex a adopté les limites de taille de fichier suivantes afin de permettre la plus large distribution possible des messages d'alerte.

1. La taille globale de tous les fichiers de pièces jointes dans un seul message d'alerte ne doit pas excéder 800 kilo-octets avant la conversion en format base64.
2. La taille d'un seul message d'alerte incluant toutes les pièces jointes ne doit pas excéder 5 Méga-octets avant la conversion en format base64.

\*\*\*\* Fin du document \*\*\*\*